



14ème législature

Question N° : 90456	De M. René Rouquet (Socialiste, républicain et citoyen - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > politique des transports aériens	Analyse > rapport parlementaire. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : 20/10/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation du groupe Air France. La plus importante compagnie aérienne française est soumise à une concurrence redoutable et souffre d'un problème majeur de compétitivité ; même si ses avions présentent des taux de remplissage favorables, ses coûts de fonctionnement sont supérieurs de 25 % à ceux des autres acteurs du marché. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, qui a été remis au Gouvernement par le groupe de travail présidé par M. Bruno Le Roux en novembre 2014, doivent être mises en œuvre rapidement afin de garantir la pérennité de cette entreprise et de préserver les emplois qui en découlent. Il lui demande donc de lui préciser quelle est la position de l'État actionnaire sur ce sujet, et quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer les conditions d'une concurrence saine et loyale dans le secteur du transport aérien.